

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la Justice

---

**Arrêté du 25 novembre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud**

**NOR : JUSF2533434A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires : Madame Julie BOCCHECIAMPE

Monsieur Christophe CLEMENT

Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET

Madame Marie-Julie BOUCAYS

Monsieur Jérôme ROUX

Monsieur Sébastien VILLANOVA

Suppléants : Monsieur Jonathan KATZ

Madame Anaïs MACQUOY

Monsieur Soufyan HEUTTE

Madame Priscilla BERRAUD

Madame Amélie MANCA

Madame Christelle MAZAC

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

Titulaires : Madame Fabienne LADA

Monsieur Pierre ALAYRANGUES

Suppléants : Monsieur Antoine PONSI

Monsieur Yacine ABDAT

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaires : Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT  
Monsieur Christophe GROS

Suppléants : Madame Carole CASTELBOU  
Monsieur Vito FORTUNATO

## **Article 2**

L'arrêté du 19 mars 2025 est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 novembre 2025



**La directrice interrégionale de la PJJ Sud**

**Sylvie VELLA**